



Maître d'Ouvrage :

Ville de Champhol

15 rue de la Mairie

28300 CHAMPHOL

Marché Public de Fourniture

Changement de portes sectionnelles industrielles aux services techniques

**Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
relatif aux marchés publics**

DOSSIER DE CONSULTATION

➤ Règlement de consultation (RC)

Date limite de remise des offres : le vendredi 26 janvier 2018 à 12h00

Personne habilitée à donner les renseignements : le Maître d'Ouvrage désigné ci-dessus

Ordonnateur : Monsieur Christian GIGON – Maire de la ville de CHAMPHOL

**Comptable assignataire des paiements : Monsieur l'Administrateur adjoint des Finances
Publiques de Chartres Banlieue - 8 impasse du Quercy – 28115 LUCE CEDEX**



Article 1 : Pouvoir adjudicateur

La Ville de Champhol, dénommée ci-après pouvoir adjudicateur, sise 15 rue de la Mairie 28300 CHAMPHOL est représentée par M. Christian GIGON, Maire.
Téléphone 02 37 21 61 65 – Télécopie 02 37 21 78 64 –
courriel : mairie.champhol@wanadoo.fr

Article 2 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture et la pose de cinq nouvelles portes sectionnelles industrielles aux services techniques. Une visite sur le site est sollicitée.

Article 3 : Procédure et forme du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 4 : Durée du marché

Le présent marché prend effet aux dates des deux tranches d'installation des portes.

Article 5 : Variantes et option

Variante: Les réponses avec variantes sont interdites.

Article 6 : Pièces à remettre à l'appui de l'offre

La proposition du candidat comporte les documents suivants :

a) Documents administratifs et de capacité

Le candidat joindra les renseignements énumérés ci-dessous relatifs aux capacités professionnelles, techniques et financières :

- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2

b) Documents relatifs à l'offre

- l'acte d'engagement signé par une personne habilitée de la Société ;
- le Cahier des Clauses Particulières daté et signé,
- l'offre de l'entreprise
- le mémoire technique de présentation de l'offre précisant notamment les caractéristiques et qualité du matériel proposé et la présentation de l'entreprise.
- Un RIB



Article 6 : Critères de jugement des offres

Les offres des candidats seront jugées selon les critères suivants.

Une note sur 10 sera attribuée pour chaque critère :

1- La valeur technique de l'offre (40 %) appréciée en tenant compte du mémoire technique :

- Respect des caractéristiques techniques inscrites dans le CCP (6 points)
- Qualité générale et performance du matériel proposé (4 points)

2- Le montant de la prestation (60 %)

Une note de 10 sera attribuée à l'offre la moins-disante

Formule appliquée : $\text{Note}/10 = (\text{prix le plus bas}/\text{prix de l'offre examinée}) \times 10$

Le coefficient de pondération de chaque critère sera ensuite appliqué à chaque note sur 10. Pour chaque candidat, les 2 notes pondérées ainsi obtenues seront additionnées. Les notes totales ainsi obtenues seront classées par ordre décroissant sachant que la meilleure note sera la plus forte.

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente démarche.

Article 7 : Conditions d'envoi et de remise des offres

Les plis contenant les offres doivent parvenir par enveloppe fermée à l'adresse suivante :

**Ville de Champhol – à l'attention de M. le Maire
15 rue de la Mairie - 28300 CHAMPHOL**

Ou être déposés contre accusé de réception, du lundi au vendredi, de 10H à 12H et de 13H30 à 17H45, à cette même adresse.

Ils devront porter la mention « **Changement de portes sectionnelles industrielles aux services techniques** ».

La transmission des offres par voie électronique est autorisée.

La date limite de remise des plis est fixée au vendredi 26 janvier 2018 à 12h00.

Article 8 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 9 : Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Ville auprès de :

- correspondant technique : Services techniques – 02 37 36 29 73
- correspondant administratif : Mairie de Champhol – 02 37 21 61 65

